



Une mise en œuvre effective de l'IEJ qui apporte une solution positive à près d'un jeune bénéficiaire sur deux

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), un instrument de lutte contre le chômage des jeunes âgés de moins de 26 ans, et depuis 2018 de moins de 30 ans, qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés et ni en formation (NEET)

Face à la situation préoccupante de l'emploi des jeunes, l'Union européenne a souhaité que chaque État-membre se dote d'un plan d'action en faveur des jeunes visant à leur proposer une solution d'emploi, de formation ou de stage dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi. C'est la Garantie européenne pour la jeunesse, recommandation UE 2013.

Dans le cadre de son budget pluri annuel 2014-2020, l'Union européenne a donc prévu une dotation financière pour chaque État-membre : l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). A chaque euro IEJ mobilisé, on ajoute un euro de FSE, le fonds social européen qui vient renforcer l'IEJ.

En France, l'IEJ contribue donc, dans certains territoires particulièrement touchés par le chômage des jeunes, à soutenir, en cofinçant à hauteur de 92%, les actions de nombreuses structures, celles du service public de l'emploi, Pôle emploi et les missions locales, mais aussi des communes, des associations.... Le dispositif le plus important cofinancé est la « Garantie jeunes » mis en œuvre par les missions locales.

Au total, le soutien de l'UE à la France s'élève à 960 M€ dont 30% gérés par les Conseils régionaux et 70% par l'Etat. Il se compose pour moitié de fonds IEJ et pour l'autre moitié de fonds FSE.

En 2014, 16 territoires étaient éligibles. A partir de 2018, ce sont 22 territoires (cf. encadré).

Jusqu'en 2018, seuls les jeunes âgés de moins de 25 ans étaient ciblés. Désormais, tous les jeunes âgés de moins de 30 ans peuvent intégrer une opération soutenue par l'IEJ, sauf disposition contraire spécifique à un dispositif. Par exemple, la Garantie jeunes mise en œuvre par les missions locales ne peut concerner que des jeunes âgés de moins de 25 ans.

Au démarrage de l'IEJ, le taux de chômage des 15-24 ans dans ces territoires variait sensiblement d'une région à l'autre (données Eurostat 2012 qui ont servi de base à la définition des régions éligibles) :

- Pour les régions métropolitaines, la part des jeunes au chômage oscillait entre 25,1% en Aquitaine et 38,5% en Languedoc-Roussillon ;
- Pour les régions ultramarines entre 49,5% en Guyane et 56,7% en Martinique.

L'IEJ en France en bref

- ▶ **Objectif** : faciliter l'intégration durable des jeunes en difficulté sur le marché du travail
- ▶ **Public cible** : tous les jeunes âgés de moins de 26 ans, et depuis 2018 moins de 30 ans, sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET)
- ▶ **Enveloppe financière** : 960 M€ dédiés à la lutte contre le chômage des jeunes (Etat et Régions). Moitié IEJ, moitié FSE.
- ▶ **Gestion des fonds** : 70% gérés par l'Etat (PO National IEJ) et 30% par les Régions dans le cadre de leur PO FEDER-FSE (excepté pour la Réunion, Mayotte, la Guyane).
- ▶ **Territoires éligibles** : 16 ex-régions : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Alsace, Bourgogne, Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte ; 6 départements : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Seine Saint Denis, Var, Moselle et Meurthe et Moselle
- ▶ **Types d'actions soutenues** : le repérage des jeunes *via* le renforcement des dispositifs et outils existants; l'accompagnement personnalisé des jeunes pour l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi ; l'aide à l'insertion professionnelle *via* des nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel ou l'accès à l'entrepreneuriat. En France, l'IEJ cible tous les jeunes NEET âgés de moins de 26 ans, et 30 ans depuis 2018, sans emploi et ne suivant ni études, ni formation, résidant dans les régions éligibles, et qui sont inactifs ou chômeurs, inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Elle concerne donc autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes en décrochage scolaire ne fréquentant pas le service public de l'emploi.

Qui sont les NEET?

Les NEET: *Neither in Employment nor in education or training (Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation)*. Qui sont-ils ? Ce sont des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation. Cette catégorie regroupe deux publics différents : d'une part, les jeunes diplômés à la recherche d'un travail, se trouvant temporairement éloignés du marché de l'emploi, exposés à un risque de chômage prolongé ; d'autre part, les jeunes ayant quitté précocement le système éducatif et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail, faute de qualification et de compétences adéquates. Ce dernier groupe, en raison de son manque de qualification, est le plus exposé au risque de permanente, voire d'exclusion sociale.

En 2012, les NEET représentaient 12,2% des jeunes en France, soit 990 000 jeunes (910 000 en Métropole dont 61% sont au chômage et 39% sont inactifs ; 80 000 en Outre-mer dont 50% sont au chômage et 50% sont inactifs). Ce taux était de 11,1 % en 2018. Il est aujourd'hui, pour les moins de 30 ans, de 13% (Données Eurostat).

Le PO national IEJ couvre le repérage, l'accès à l'emploi et l'inclusion des NEET tandis que les PO régionaux soutiennent principalement les actions de formation et d'apprentissage

De la même façon que pour le FSE, les lignes de partage entre le PON IEJ et les PO régionaux recouvrent les compétences respectives de l'Etat et des Régions :

- **Le PO national IEJ en métropole et outre-mer** a vocation à couvrir prioritairement les actions menées dans les champs de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la prévention du décrochage scolaire (actions de repérage des NEET, accompagnement des décrocheurs, mise en situation, accompagnement des jeunes en matière d'insertion professionnelle...). Le PO national a mobilisé 759 M€ de crédits européens (moitié IEJ, moitié FSE) et couvre 22 territoires.
- **Les 12 PO régionaux FEDER-FSE concernés ont**, au titre de l'IEJ, vocation à couvrir les actions relevant du champ de la formation et d'accès à la qualification (développement de l'apprentissage, formation aux savoirs de base, écoles de la deuxième chance...), sauf accord local différent.

La totalité de l'enveloppe du PO national IEJ a été programmée avec un ciblage d'accompagnement renforcé

Pour agir vite auprès de nombreux jeunes NEET, la France s'était engagée à programmer la première enveloppe IEJ-FSE qui lui était attribuée **avant le 31 décembre 2015**. Plus de 100 % des crédits initiaux ont ainsi été programmés avant que l'IEJ soit prolongée.

En 2020, après prolongation de l'IEJ et augmentation de l'enveloppe, 113% des crédits ont été programmés.

Pour le niveau central, on distingue **5 principales opérations** : la **Garantie jeunes** mise en œuvre par les missions locales, **l'Accompagnement Intensif Jeunes de Pôle Emploi**, la **formation des Emplois d'Avenir** via des conventions passées avec les OPCA, l'accompagnement renforcé destiné aux jeunes diplômés mis en place par **l'APEC**, enfin les actions de France Active en faveur de l'entrepreneuriat.

Au niveau déconcentré, plus de 730 opérations ont été programmées avec une concentration importante des financements sur le **segment « accompagnement »** (60% de l'enveloppe). Le **volet « repérage »**, mis en œuvre via les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore par d'autres porteurs tels que les collectivités locales ou les associations, est moins développé (7% de l'enveloppe). Enfin, dans les territoires d'Outre-Mer, le PO national a principalement permis de financer des **dispositifs spécifiques** de parcours et d'accès à la qualification : le Service Militaire Adapté (SMA) et l'Agence d'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM).

Une cible de 450 000 jeunes NEET fin 2023 déjà atteinte

Le **PO national IEJ** avait fixé une cible initiale de **300 000 jeunes NEET** à atteindre à l'horizon fin 2018 *via* les actions financées par l'IEJ. Or à la fin de l'année 2020, **590 000 participants** sont recensés sur les opérations programmées dont près de 32 000 dans les DOM. Près de 70 % des participants relèvent du volet national.

Le profil des jeunes NEET accompagnés

Les NEET accompagnés sont très majoritairement des chômeurs (82 %) contre 18 % d'inactifs et les hommes sont légèrement surreprésentés (53,5%). L'évaluation d'impact de l'IEJ de 2018 avait montré que plus du quart des chômeurs sont des chômeurs de longue durée et près de la moitié des participants ont un niveau d'étude inférieur au second cycle du secondaire. Ces jeunes, un sur deux a moins de 20 ans, font face à des difficultés d'ordre social et économique. 17% des NEET relèvent d'une situation défavorisée, 16% des NEET vivent dans des ménages où personne n'est en emploi avec des enfants à charge et 19% de ces personnes habitent en zone rurale. En outre, près d'un quart (23 %) des participants sont d'origine étrangère (un des deux parents nés à l'étranger).

Un jeune NEET sur cinq accompagné par l'IEJ en France

L'IEJ a atteint les objectifs quantitatifs fixés pour la France. Entre 2014 et 2020, 590 000 jeunes de moins de 30 ans sont entrés dans une des opérations financées par l'IEJ dont 760 relevant du PON IEJ.

Selon les résultats de l'évaluation d'impact de l'IEJ conduite en 2018, les actions financées par l'IEJ ont permis d'intensifier l'accompagnement et, pour une part significative des porteurs de projet, de renforcer ou expérimenter des actions en direction d'un public plus éloigné de l'emploi, différent de leur public habituel. Les participants chômeurs, âgés de 18-21 ans, peu qualifiés sont cependant la cible prioritaire des politiques publiques de l'emploi.

En 2016, l'IEJ avait permis, dans les territoires où elle est intervenue, d'augmenter de 7 % l'investissement global moyen par jeune accompagné. S'il n'y a pas d'effet mesuré sur le taux de chômage des jeunes ni sur le taux de jeunes NEET, le taux de chômage de longue durée a en revanche significativement baissé par rapport aux régions non IEJ sur la période.

Près d'un jeune NEET sur deux a une sortie des opérations du PON IEJ positive et est en emploi à 6 mois

A la sortie immédiate des opérations du PON IEJ, sur la période 2014 à 2020, 33% des jeunes NEET sont en emploi et 11% en formation ou en reprise d'études, ce qui équivaut à une sortie positive pour près d'un jeune sur deux (44%).

L'emploi s'améliore 6 mois après la sortie des opérations, en effet 50% des participants IEJ, soit un jeune sur deux, sont en emploi six mois après la sortie, soit +17 points de % par rapport à la sortie immédiate. Par ailleurs 15 % des participants IEJ sont en formation ou en reprises d'études 6 mois après la sortie.

Les résultats sur le marché du travail varient néanmoins en fonction des dispositifs et du public accompagné.

Les effets de l'IEJ sont jugés positifs pour près de 3/4 des jeunes. L'opération à laquelle ils ont participé a permis une forme de remobilisation (autonomie, confiance en soi), d'améliorer la définition de leur projet professionnel, voire a joué un rôle positif pour la suite du parcours. L'emploi occupé six mois après la sortie des opérations est un emploi de qualité pour près de 4 participants en emploi sur 10, sur la base de plusieurs critères (type de contrat, temps de travail, salaire, perception de l'adaptation au poste).

La nouvelle Garantie européenne pour la jeunesse, recommandation UE 2020, insiste sur la question de la qualité des offres car celle-ci est un facteur important de motivation et donc de retour sur le marché du travail.